

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020-507 DU 14 OCTOBRE 2020
portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Agence Nationale de promotion
des Patrimoines et de développement du Tourisme.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-521 du 27 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2016-442 du 27 juillet 2019 portant approbation, des statuts de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme, tel que modifié par le décret n° 2019-496 du 13 novembre 2019 ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 octobre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du conseil d'administration de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Moïse Achille HOUSSOU**, représentant du Président de la République ;
- Monsieur **José PLYA**, représentant du Président de la République ;
- Monsieur **Jacques Evrard Charles AGUIA DAHO**, représentant du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- Monsieur **Adam PINTO**, représentant du Ministre du Cadre de vie et du Développement Durable ;
- Monsieur **Victorien D. KOUGLENOU**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;

- Monsieur **Jacques AYADJI**, représentant du Ministre des Infrastructures et des Transports ;
- Madame **Djaoudath ALIDOU**, représentant du Ministre du Plan et du Développement.

Article 2

Monsieur **Moïse Achille HOUSSOU** est nommé Président du conseil d'administration.

Article 3

Les membres du conseil d'administration de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable.

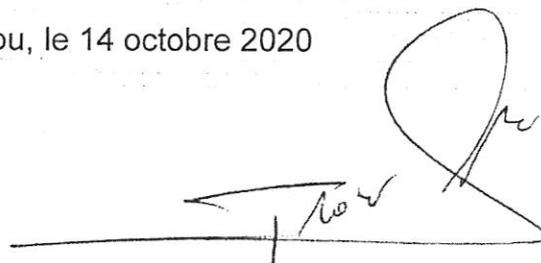
Article 4

Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

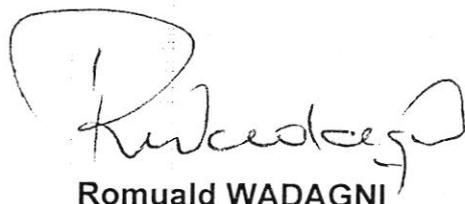
Fait à Cotonou, le 14 octobre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Tourisme, de
la Culture et des Arts



Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MSGPR : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.